



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



RÉSOLUTION

Paris, le 21 juin 2023

Conseil Fédéral FGF-FO

Paris les 20 et 21 juin 2023

Le Conseil fédéral de la Fédération générale des fonctionnaires Force ouvrière (FGF-FO) réuni à Paris les 20 et 21 juin 2023 rappelle son attachement indéfectible à l'indépendance syndicale, la liberté et la laïcité.

La contre-réforme des retraites

Avec la Confédération, l'ensemble des syndicats adhérents à la FGF-FO et leurs fédérations, le Conseil fédéral exige l'abrogation de la réforme des retraites qui recule l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans, accélère l'augmentation de la durée de cotisation à 43 annuités et supprime les régimes spéciaux. Il rappelle que tous les agents sont concernés par cet allongement de deux ans y compris les catégories actives et super-actives de la Fonction publique. Tout le monde, public-privé, prend deux ans ferme ! Le conseil fédéral réaffirme son opposition à tout report de l'âge de départ ainsi qu'à tout allongement de la durée de cotisation.

Le Conseil fédéral rappelle son attachement au Code des pensions civiles et militaires, au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et exige leur maintien. Il revendique l'intégration du régime indemnitaire des agents publics dans le traitement indiciaire pour permettre l'amélioration du niveau de leurs pensions.

Le Conseil fédéral se félicite de l'unité des organisations syndicales sur la revendication de retrait et de l'ampleur régulière de la mobilisation des travailleurs et des agents publics, en particulier depuis le 19 janvier 2023. Leur détermination, maintes fois démontrée à l'occasion des manifestations, des grèves et toutes autres actions, montre que la lutte reste toujours engagée jusqu'à l'abrogation de la loi.

Les salaires et les carrières

Le Conseil fédéral déplore une fois de plus que le ministre de la Transformation et de Fonction publiques refuse d'ouvrir de véritables négociations salariales pour revaloriser les rémunérations des agents publics face à une inflation galopante.

Il dénonce des mesures insuffisantes et inéquitables avec une augmentation de la valeur du point d'indice bien en deçà par rapport au niveau de l'inflation historiquement élevé, une accentuation du tassement des grilles indiciaires, une différenciation entre les trois versants de la fonction publique dans l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat.

Le Conseil fédéral maintient l'ensemble de ses revendications, à savoir :

- la revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice a minima à hauteur de 10 % et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27,5 % perdus depuis janvier 2000),
- l'amélioration des grilles avec l'augmentation des traitements indiciaires,
- la revalorisation des indemnités de déplacement (kilomètres, repas, nuitée) a minima à hauteur de l'inflation,
- la revalorisation de tous les éléments de la rémunération a minima à hauteur de l'inflation,
- la défense du statut général des fonctionnaires, des catégories et des statuts particuliers de corps.

Le Conseil fédéral exige une véritable négociation pour augmenter les salaires. Celle-ci est possible avec l'usage de l'ordonnance relative à la négociation collective. Au ministre de s'en saisir !

L'urgence d'augmenter la valeur du point d'indice, pour compenser l'inflation et permettre aux agents de vivre dignement, est un préalable incontournable. Les emplois publics offrent péniblement des salaires démarrant au SMIC pour les catégories C et B avec un tassement des grilles inacceptable et la catégorie A, la plus élevée, démarre à peine 8 % au-dessus du SMIC.

Le Conseil fédéral revendique ainsi des premiers traitements à 120% au-dessus du SMIC pour la catégorie C, 140% pour la catégorie B et 160% pour la catégorie A.

Les discussions sur les carrières représentent un enjeu majeur pour l'avenir de l'emploi public en proie à une désaffection en termes d'attractivité.

C'est pourquoi le Conseil fédéral réaffirme pleinement les termes de la résolution statutaire votée à l'unanimité au Congrès fédéral de la FGF-FO de Nancy en 2021 et, plus particulièrement, les revendications relatives au maintien des corps, cadres d'emploi et grade au sein de catégories statutaires.

Les rapports Silicani, Pêcheur et Peny-Simonpoli, remettant en cause les garanties statutaires qui fixent le traitement des fonctionnaires, ne peuvent servir de base pour l'ouverture d'une concertation sur les carrières.

Le Conseil fédéral affirme que Force ouvrière ne cautionnera pas un projet remettant en question les fondements statutaires du traitement des fonctionnaires, notamment l'abandon des catégories statutaires (C, B et A).

Les conditions de travail

Le Conseil fédéral réaffirme son attachement aux principes d'égalité professionnelle, de luttés contre les discriminations et revendique des moyens à la hauteur de ses principes.

Le Conseil fédéral s'oppose à la volonté permanente du Gouvernement de s'inscrire dans la réduction des dépenses publiques et des effectifs par le prisme du démantèlement des services publics. A ce titre, il s'associe et soutient la journée mondiale pour la défense des services publics du 23 juin 2023 initiée par la Fédération syndicale européenne des services publics.

Le conseil fédéral dénonce la suppression des CHSCT actée par la funeste loi Transformation de la Fonction Publique pour des CSA « fourre-tout » et des formations spécialisées affaiblies pour traiter les fiches de signalement, les RPS, burn-out et la souffrance au travail.

Le Conseil fédéral s'inquiète des dérives orchestrées par le Gouvernement en matière d'organisation du travail notamment concernant le télétravail. Il constate que le télétravail, présenté comme améliorant les conditions de travail, est de plus en plus un outil de management aux mains des directions. Son accès inégalitaire divise les personnels et, dans un contexte de pénurie de poste, entraîne souvent une dégradation de service aux usagers. Pour imposer le télétravail, l'augmentation de l'utilisation de « circonstances exceptionnelles » ou raisons de plus en plus diverses (fermeture de bâtiment, sobriété énergétique...), notamment pour contourner les mobilisations ou pour faire des économies, est inacceptable, de même que la volonté d'utiliser le télétravail pour réduire les mètres carrés de bureaux, dans la logique de la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de la Première ministre. Concernant la réflexion sur la possibilité d'effectuer la semaine de travail en quatre jours, il rappelle que ce sujet nécessitera une négociation et devra s'appuyer sur le volontariat des agents.

Le Conseil fédéral refuse toute régression qui pourrait en découler sur l'amplitude quotidienne de la durée de travail, la qualité de vie au travail et l'impact sur la vie privée des salariés.

PSC et prévoyance

Le Conseil fédéral exige l'abrogation de la circulaire du 29 juillet 2022 relative à la mise en œuvre des négociations collectives en matière de protection sociale complémentaire en santé dans la fonction publique de l'Etat.

Cette circulaire est un obstacle majeur à de véritables négociations ministérielle et provoque une rupture de confiance dans le processus engagé.

Concernant la prévoyance, le Conseil fédéral considère urgent de traiter et finaliser le dossier prévoyance. Le CNF dénonce le carcan budgétaire dans lequel s'inscrivent les négociations ministérielles. Plus que jamais, et conformément à l'article 11 de l'accord sur la PSC, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques doit proposer des pistes concrètes d'amélioration statutaire des droits des agents en congé maladie, incapacité, invalidité.

Le Conseil fédéral rappelle son attachement au couplage santé-prévoyance dont la souscription serait facultative. Il revendique une amélioration des droits par une prise en charge améliorée de l'Etat employeur et le passage à six mois de rémunération pour les congés de maladie ordinaire. Il exige le maintien des primes statutaires en plus du traitement pour toutes les durées des congés maladie. Il exige la mise en place immédiate de la subrogation pour les agents contractuels.

Action sociale et logement

Le CNF exige le renforcement et la pérennisation des moyens alloués à l'action sociale. Le Conseil fédéral revendique une refonte des barèmes de l'indemnité de résidence. Il rappelle que le logement est un poste de dépense lourd et exige du gouvernement une participation forte pour favoriser son accès à tous les agents de la fonction publique. Pour cela, il revendique la participation de l'Etat employeur à l'effort de construction de logement à l'instar des employeurs du secteur privé.

Le développement

Le Conseil fédéral invite tous les syndicats et sections, à tous les niveaux, à s'investir et participer aux réunions et actions portées par la FGF-FO. Il les invite à diffuser largement les revendications de la FGF-FO et faire connaître le plus largement possible les positions de Force ouvrière.

Le Conseil fédéral de la FGF-FO partage les revendications portées par sa Confédération, soutient les Unions départementales et s'inscrit dans le syndicalisme interprofessionnel dans l'intérêt de tous les travailleurs.

Face à un gouvernement sourd sur les dossiers des retraites et des salaires, le Conseil fédéral engage à tous les niveaux une campagne d'organisation d'assemblées générales et réunions d'information syndicales, de motions et pétitions pour préparer la mobilisation et le rapport de force nécessaires pour faire aboutir ses légitimes revendications.

Adoptée à l'unanimité le 21 juin 2023